





## **CONCEPT NATIONAL des SPORTS COLLECTIFS**

Sur l'ensemble des sports collectifs, l'Ugsel organise 3 types de championnats :

- Un **championnat ELITE** ouvert à tous les établissements et obligatoire à toute section sportive déclarée MEN ou fédérale.
- Un championnat PROMOTIONNEL où ne peuvent pas participer :
  - o les élèves inscrits dans une section sportive déclarée MEN ou fédérale,
  - o les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,

Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux. Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagés sera demandée au chef d'établissement.

Un championnat UNIQUE ouvert à tous les établissements = Volley.
 (Les cas particuliers du futsal et rugby MF/CJF à championnat unifié et le foot CJF ne sont pas traités ici. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement.)

Attention : les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant 2 activités pour le CCF, sont autorisées à participer au **championnat PROMOTIONNEL**.

Tableau récapitulatif des possibilités d'engagement :

Etablissement	ELITE	PROMOTIONNEL	UNIQUE
Avec horaires aménagés (section sportive ou option sport)	X	X Uniquement pour les élèves non-inscrits en SS ou horaires aménagés	X
Avec option EPS	X	X	Χ
Association sportive	Х	X	Х

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe qualifiée aux finales nationales. Si au niveau territorial, plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Il appartient à chaque établissement concerné par ces championnats nationaux de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale : <a href="www.ugsel.org">www.ugsel.org</a> pour prendre connaissance des informations, télécharger les documents mis à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.



## **ATTENTION:**



Une équipe qui aura réalisé une des 2 premières places aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux finales nationales, s'inscrire en ELITE l'année suivante dans la même catégorie.

Cette règle n'est pas applicable en 2022-2023 du fait de l'annulation des championnats nationaux l'an dernier.

Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante dans la même catégorie.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place.

**CHOIX** (au-delà de la règle précédente définissant les obligations):

## ELITE ou PROMOTIONNEL? Faire appel au bon sens.

L'engagement dans un championnat promotionnel doit être basé sur l'appréciation lucide de l'esprit de ce championnat, qui doit s'adresser à des "pratiquants d'AS".

Des établissements n'ayant pas de sections sportives mais qui ont des élèves voire une équipe qui ont une pratique de "performance" en dehors de l'AS doivent "jouer le jeu" d'une inscription en ELITE.

Il est très difficile d'élaborer des règles précises en dehors de la présence ou non d'une section sportive. Seul le respect de l'esprit d'équité, d'équilibre des forces qui permet de progresser, permettra une pérennisation de ce dispositif qui répond à une demande des enseignants et correspond au projet éducatif de notre institution.

